Flash Info – Avril 2021

• LA COMMUNE ET LA CRISE SANITAIRE

Face à cette crise, la commune reste très vigilante pour éviter la propagation du virus.

- En milieu scolaire, le protocole sanitaire est toujours de rigueur (lavages des mains fréquents, aération régulière des locaux, non brassage des classes, nettoyage et désinfection et/ou isolation du matériel pendant 24 heures…). Les déjeuners sont servis à l'école maternelle pour les petits et les moyens. Les grands et les élèves de CP, CE1 et CE2 déjeunent à la salle multi activités, espacés de 2 mètres de leurs voisins et les élèves de CM1 et CM2 prennent leur repas au collège avec application du même protocole sanitaire. Pendant cette période de confinement, l'école primaire de Gueux est restée ouverte du 6 au 9 avril pour accueillir les enfants des personnels prioritaires. La Caisse des Ecoles a également accueilli ces enfants dans le cadre des activités périscolaires du 6 au 9 avril et du centre de Loisirs du 12 au 23 avril, faisant preuve d'une belle réactivité.

- Nos aînés sont, quant à eux, accompagnés de près pour une vaccination facilitée à l'occasion des 2 passages du Vaccibus mis en place par le Grand Reims, les 12 et 26 mars derniers pour la première injection, les 9 et 23 avril pour la 2ème injection. Plus de 50 personnes en ont bénéficié.

- Les services de la Mairie restent accessibles sur rendez-vous au 03 26 03 60 26.

• TRAVAUX

- **Pôle commercial** : les travaux d'aménagement de la zone commerciale ont débuté. Les trois bâtiments seront terminés cet été pour une ouverture des futurs commerces à l'automne prochain, avec l'arrivée, entre autres, d'un petit supermarché (250m²) du groupe Carrefour.

- **Avenue de Reims** : des travaux de voirie vont être réalisés en mai/septembre avec le concours du Département de la Marne. Ils vont concerner la diminution de la largeur de la chaussée et le réaménagement des trottoirs entre le rond-point des Lacs et le rond-point du Blason. L'avenue de Reims sera ponctuellement fermée et une déviation par l'avenue de la gare et le CD26 sera mise en place, à retrouver sur le site de la commune www.gueux.fr.

- **Terrains de football** : les travaux sont en cours, en approche de la zone artisanale. Le bâtiment réservé au Club House va sortir de terre, le terrain synthétique pourra être utilisé d'ici la fin de l'année, tandis que le terrain enherbé sera prêt pour accueillir les joueurs à l'été 2022.

- **Restructuration de la Salle Multi-activités** : ces travaux permettront une meilleure répartition des salles en rez-de-jardin de l'ex Maison des Sports pour accueillir les musiciens d'Intermezzo et les membres d'autres associations. Il est également prévu l'isolation par l'extérieur du bâtiment.

• PROJETS

- **Pôle périscolaire** : le projet prévu en face des écoles va être totalement révisé. Dorénavant, entièrement dédié à l'accueil des jeunes enfants, le bâtiment va bénéficier d'une surface plus adaptée permettant une construction alliant un plus grand nombre d'intérêts (accueil des jeunes en périscolaire, extrascolaire et service de restauration, performances énergétiques, aides financières plus conséquentes).

- **Réalisation de logements communaux au 1 rue des Dames de France** (ex SOFFI) : une étude de faisabilité est en cours afin d'aménager cet espace libéré par l'entreprise SOFFI, et appartenant maintenant à la commune, en vue de réaliser des appartements de type T2, T3 voire T4, T5 (à définir).

• TRAVAUX DE JARDINAGE

A l'approche des beaux jours, rappelons que les travaux de jardinage doivent être réalisés dans les créneaux horaires suivants : **de 9h à 12h et de 14h à 19h30 les jours ouvrables, de 9h à 12h et de 14h30 à 19h le samedi et de 10h à 12h le dimanche et jours fériés**.

L'entretien des trottoirs et des caniveaux vous incombe, propriétaires et locataires riverains de la voie publique. Vous êtes tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux en toute saison sur toute la largeur, au droit de vos façades (balayage, démoussage, désherbage, **sans produits phytosanitaires**).

Le **brûlage à l'air libre** des déchets de jardin et autres, est **interdit** (cf Code de l'Environnement et le Règlement Sanitaire Départemental de la Marne).
Par ailleurs, nous rappelons que **les chiens doivent être tenus en laisse** sur l'ensemble du territoire de la commune. Des distributeurs de sacs sont à votre disposition pour le ramassage des déjections.

• INFORMATIONS DIVERSES

- **Les élections régionales et départementales** sont prévues les dimanches 20 et 27 juin. Les inscriptions sur les listes électorales sont recevables jusqu'au 7 mai 2021. N'hésitez pas à contacter les services de la Mairie.

- **Une marche propre** est proposée à celles et ceux qui sont soucieux de la propreté de la commune et de ses environs. Si vous êtes intéressés par cette démarche, inscrivez-vous sur secretariat@mairie-gueux.fr. Celle-ci pourrait être organisée à l'occasion de la semaine du Développement durable prévue du 14 au 18 juin 2021, conjointement aux opérations menées par le Collège Raymond Sirot et les écoles.

- **La Médiathèque** reste ouverte pendant le confinement aux horaires habituels, le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, le vendredi de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

- **L'école maternelle lauréate d'un concours de dessin** organisé par la Société Dyson et ouvert à toutes les écoles de France. L'objectif était de réaliser un dessin, repris ensuite sur des sèche-mains de cette même société. Parmi les 2 500 dessins envoyés par les écoles, celui d'un enfant de Petite Section a été sélectionné permettant à l'Ecole Maternelle de Gueux de remporter le prix. L'école s'est alors vue dotée de 8 sèche-mains et de 12 purificateurs d'air d'une valeur globale de 13 200 €. Félicitations au petit loup dessinateur et bravo à toute l'équipe de l'école maternelle pour cette belle implication.

- **Rencontre avec les agriculteurs et viticulteurs, le 26 janvier**. Ce fut l'occasion pour la profession agricole de rappeler son désir d'une coexistence apaisée avec respect de la nouvelle réglementation concernant les distances de traitement et l'attention portée à éviter autant que faire se peut, de travailler en journée ou le week-end. Afin de créer une barrière naturelle entre les cultures et les habitations, la commune a postulé au plan de relance agricole « Plantons des haies » qui en prévoit 7 000 km au niveau national.

- **Projet de Territoire du Grand Reims :** votre avis compte ! Rendez-vous sur le site du Grand Reims (www.grandreims.fr) et répondez à l'enquête en ligne qui a pour objectif de définir les grands axes de développement de notre secteur pour les dix années à venir. Vous trouverez également un lien direct sur le site de la commune vous permettant de répondre à cette enquête.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de la commune (www.gueux.fr) pour retrouver l'intégralité des comptes rendus des réunions de Conseils municipaux et autres informations. Abonnez-vous !